



**Association départementale d'action Sociale, culturelle,  
sportive et de loisirs du Ministère de l'Agriculture**

100 avenue Winston Churchill - 62022 ARRAS CS 10007  
Tél : 03.21.50.30.34 - fax 03.21.50.33.90  
Mail : [asma.ddtm62@i-carre.net](mailto:asma.ddtm62@i-carre.net)  
<http://asma62.wixsite.com/asma62>



Arras, le 3 février 2023

**COMMISSION DE CONTRÔLE  
RÉUNION DU 18 JANVIER 2023  
COMPTE RENDU**

**Étaient présents :**

Mesdames Sandrine DELAYEN, Sophie FINOT, Nancy MARTINOT.  
Messieurs Jérôme DEMARETZ, Jérôme HOCHART, Julien JÉDELÉ.

**Ordre du jour :**

- Validation du calendrier des opérations.
- Définition des modalités pratiques des opérations électorales.

**Composition de la commission de contrôle :**

DDTM : Sophie FINOT (DDTM),  
Président de l'ASMA 62 : Julien JÉDELÉ (DDTM),

Représentant UNSA : Jérôme HOCHART (DDTM),  
Représentant FO : Jérôme DEMARETZ (DDPP),  
Représentant CGT : Sandrine DELAYEN (DDTM),

ASMA 62 : Nancy MARTINOT (DRAAF – SIVEP).

Les différents sites (DDTM, DDPP, DRAAF et Lycées) ont été consultés pour désigner un représentant de chaque organisation syndicale siégeant au Comité Social d'Administration ministériel. À ce jour, FO et l'UNSA ont nommé un représentant.

**Validation du calendrier et des modalités des opérations :**

Après étude du calendrier des opérations et conformément à la note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-829 du 8 novembre 2022, la commission adopte le calendrier présenté à l'exception de la durée de vote qui est ramenée au créneau horaire de 9 h 00 à 16 h 00.

Un référent de chaque administration sera désigné pour suivre le vote.

Afin de tenir compte de l'impossibilité de mettre en place un vote électronique, du télétravail, des cycles de travail particuliers des agents SIVEP, et des économies budgétaires, il est décidé de procéder à un vote par correspondance pour tous les agents (boîte aux lettres par site) et à l'urne uniquement à la DDTM le jour J.

➤ **Établissement des listes principales à la date du 18 janvier 2023**

1 liste est réalisée regroupant les 4 structures et les retraités :

- DDTM (Arras, Boulogne, Montreuil) ;
- DDPP (Arras, Boulogne, Abattoirs) ;
- Campus Agro-environnemental (Tilloy-les-Mofflaines, Radinghem, Saint-Omer) ;
- DRAAF-SIVEP (Boulogne, Calais) ;
- Retraités.

➤ **le mercredi 18 janvier 2023** : envoi des bulletins d'inscription sur les listes électorales et de la déclaration de candidature au renouvellement du CA de l'ASMA 62 à tous les agents.

➤ **le mercredi 18 janvier 2023** : définition du calendrier des opérations et vérification de la liste électorale principale par la Commission de Contrôle à la DDTM d'Arras.

➤ **le mercredi 18 janvier 2023** : affichage de la liste électorale principale sur tous les sites par établissement.

➤ **le lundi 6 février 2023**: clôture du dépôt des candidatures, de la ou des listes et enregistrement des demandes d'inscription des retraités, décroisés et des ATTEE (agents régionaux des lycées). Listes des candidatures et inscriptions listes complémentaires à remettre à l'ASMA 62.

➤ **le vendredi 10 février 2023** : vérification et validation des listes électorales et des candidatures par la Commission de Contrôle à la DDTM d'Arras.

➤ **du lundi 13 février au vendredi 17 février 2023 midi**: affichage de la liste électorale par site pour vérification et modification éventuelle.

➤ **le jeudi 16 février 2023** : envoi ou remise du matériel de vote aux correspondants ASMA qui le transmettront aux agents inscrits sur les listes électorales.

➤ **du lundi 20 février au mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 - 17h** : vote par correspondance avec boîte aux lettres sur les sites suivants :

- DDTM – 100 avenue Winston Churchill à Arras : Secrétariat du SEA
- DDPP – rue Ferdinand Buisson à Arras : Secrétariat DDPP
- DDPP – 15 r Huret Lagache à Boulogne sur Mer : Secrétariat DDPP
- Campus Agro-Environnemental – rue de Cambrai à Tilloy-les-Mofflaines : Secrétariat vie scolaire
- Campus Agro-Environnemental - à Radinghem : Secrétariat vie scolaire
- SIVEP Calais Tunnel – Boulevard de l'Europe à Coquelles : Secrétariat des Ressources humaines
- SIVEP Calais Port – Terminal Transmanche à Calais : Secrétariat des Ressources humaines
- SIVEP Boulogne - 105 rue de Constantine à Boulogne sur mer : Secrétariat des Ressources humaines

Pour ces sites, les votes par correspondances, dans les boîtes aux lettres, seront amenés sur le site de la DDTM le 2 mars 2023.

- Pour les sites extérieurs (Campus Agro-environnemental de Saint-Omer, DDTM Boulogne et Montreuil, DDPP abattoirs) et les retraités, les agents voteront par correspondance. Les votes doivent être transmis à la DDTM d'Arras sous le libellé « Elections ASMA 62 ».

➤ **le jeudi 2 mars 2023 de 9h00 à 16h00** : ouverture et déroulement du vote à l'urne :

- DDTM – 100 avenue Winston Churchill à Arras : Bureau ASMA, bâtiment E (avec une permanence tenue par les membres du CA actuel),

➤ **le jeudi 2 mars 2023 à 16h15 à la DDTM d'Arras** – Bureau ASMA : dépouillement du vote et proclamation des résultats.

➤ **le vendredi 3 mars 2023 matin** : envoi et affichage des résultats sur sites et à Paris.

Le matériel de vote ne sera pas fourni par l'ASMA nationale. Il reste des enveloppes des élections précédentes et des enveloppes peuvent être récupérées auprès de la Préfecture.

Pour les votes par correspondance sous format boite aux lettres, il est nécessaire de prévoir :

- 535 petites enveloppes vierges n°1 ;
- 535 enveloppes imprimées n°2 comportant les mentions « nom », « prénom », « affectation », « date » et « signature de l'électeur ».

Pour les votes par correspondance stricte, il est nécessaire de prévoir :

- 105 petites enveloppes vierges n°1 ;
- 105 enveloppes imprimées n°2 comportant les mentions « nom », « prénom », « affectation », « date » et « signature de l'électeur » ;
- 105 grandes enveloppes pré-affranchies comportant l'adresse de l'Asma départementale.

Ces chiffres seront à réajuster avec la validation de la liste complémentaires

La DDTM mettra également à disposition sur le site de la DDTM d'Arras un isoloir et une (ou plusieurs) urne(s). Les « urnes boîte aux lettres » seront mises à disposition sur les différents sites repris ci-dessus. Elles pourront être mises à disposition par la DDTM.

Prochaine réunion de la Commission de contrôle : 10 février 2023 à 10h à la DDTM d'Arras.

Le Président de l'ASMA 62



Julien JEDELE

Le pôle gestion des Carrières du SGCD



Sophie FINOT

Pour le Directeur de la DDTM  
La chargée de mission RH



Aurélie BEELEN